

Modalités de paiement



Afin de compléter ce document, merci de vous référer au Règlement financier joint au dossier et disponible sur le site internet sur la page « [Inscription](#) » (cliquez sur le lien).

Frais d'inscription

Les frais d'inscription sont à payer **par chèque à l'ordre de APE**.

Frais de surveillance de cantine et de périscolaire

A remplir par tous

Le règlement de ces services se fait par prélèvement bancaire chaque trimestre : le 15 novembre, le 15 mars et le 15 juillet. Chaque prélèvement fait l'objet d'une facture envoyée au préalable aux parents via Ecole direct le 1^{er} du mois.

Je soussigné,, autorise l'APE à effectuer un prélèvement trimestriel correspondant aux frais de surveillance de déjeuner et/ou du périscolaire.

Fait à

Le

Signature :

Frais de scolarité – demande de bourse

- Je ne souhaite pas me faire aider (compléter directement les modalités de paiement ci-après)
- Je souhaite me faire aider :

Je soussigné,, souhaite me faire aider pour le financement de la scolarité.

Je contacte le trésorier : Thomas des Gayets - tresorier@louissetzeliemartin.org

J'ai pris note que cette demande exige d'opter pour le règlement des frais de scolarité par prélèvement. Je serai prélevé uniquement de la scolarité forfaitaire pour les 4 premiers prélèvements (cf Règlement financier). A compter de janvier, un nouvel échancier me sera appliqué tenant compte des aides perçues par l'APE me concernant.

Fait à

Le

Signature :

Modalités de paiement



Frais de scolarité et adhésion – choix des modalités de règlement

A remplir par tous

Je, soussigné, souhaite régler le montant des scolarités et l'adhésion selon les modalités suivantes :

Mode de règlement	Fréquence	Document à joindre à l'inscription
<input type="radio"/> Prélèvement (*)	Mensuel	Mandat de prélèvement SEPA signé + RIB
<input type="radio"/> Chèque	<input type="radio"/> Annuel <input type="radio"/> Trimestriel <input type="radio"/> Mensuel	L'intégralité des chèques à l'ordre de APE avec un délai inférieur à 1 an entre la date du chèque et la date de l'encaissement.

(*) obligatoire pour les familles faisant une demande de bourse

J'ai pris note que l'adhésion de 10€ sera réglée avec la scolarité de septembre.

J'ai pris note des dates d'encaissement et de prélèvement suivantes :

Calendrier de règlement	Date d'encaissement ou de prélèvement
Mensuel	le 15 de chaque mois entre septembre et juin
Trimestriel (*)	les 15/09 (3 mois + adhésion), 15/12 (3 mois) et 15/03 (4 mois)
Annuel (*)	le 15/09

(*) possible uniquement pour les règlements par chèque

Fait à

Le

Signature :

Don de soutien

J'ai pris note que le coût réel d'une scolarité s'élève à 2800€, soit 350€ de plus que la scolarité demandée par l'école.

Afin de couvrir une part plus importante de la scolarité de mon ou mes enfant(s), je soutiens l'école par un don de

.....€

- Je joins un chèque à l'ordre de l'APE
- Je fais un virement sur le compte de l'APE
- Je fais un don via le site de l'école.